



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Porcs

Question écrite n° 2358

Texte de la question

M Jean-Marc Ayrault attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation particulièrement préoccupante des producteurs de porcs. En effet, le ministre, dès son entrée en fonctions, a mis en place un dispositif comprenant plusieurs mesures d'urgence qui permettraient à court terme d'endiguer la crise actuelle et éviter des dommages irréversibles aux producteurs. Mais il apparaît que de nouvelles mesures devraient être prises rapidement pour faire face à la concurrence internationale et essayer de baisser les coûts de production actuellement trop élevés, dus essentiellement au prix de l'aliment pour bétail dans notre pays. Il lui demande donc quelles mesures sont envisagées pour reorganiser le marché du porc en France.

Texte de la réponse

Reponse. - Le marché du porc a en effet été marqué depuis plus d'un an par la forte pression exercée sur les prix par les disponibilités en viandes importantes, en France et dans l'ensemble de la Communauté économique européenne (CEE). La production de viande de porc de la CEE a douze fois ce qu'elle était en 1986 au niveau record de 12,4 millions de tonnes a poursuivi sa progression pour atteindre 12,7 millions de tonnes en 1987, la production française ayant contribué pour une part non négligeable à ce développement. Les effets néfastes de cette abondance de l'offre ont été tempérés par l'amélioration du bilan des échanges de la CEE avec les pays tiers dans le secteur du porc et par le recours au stockage privé qui a permis de retirer momentanément du marché plus de 200 000 tonnes de viande porcine depuis le 15 février 1988, dont plus de 46 000 tonnes en France. Mais la mise en œuvre de l'organisation commune de marché dans le secteur du porc, qui protège le marché communautaire de la concurrence des pays tiers, a laissé le marché assurer l'adaptation de la production à la consommation sur le moyen terme ; les opérations de stockage privé ont, quant à elles, permis une certaine adéquation de l'offre aux variations saisonnières de la consommation. C'est pourquoi, la délégation française au conseil des ministres de l'agriculture, a appelé, le 14 juin dernier l'attention de cette instance sur la crise profonde du marché du porc et, ayant fait valoir le caractère excessif de la compétition que se livrent les États membres a demandé à la commission de présenter un rapport afin que le conseil puisse avoir l'échange de vue approfondi que justifie la situation. Lors de cette même réunion, le conseil a pris l'engagement de statuer avant le 31 octobre 1988 sur la mise en œuvre d'une prime à l'incorporation des céréales en alimentation animale. Celle-ci devrait être de nature à rétablir des conditions normales de concurrence entre les différentes régions de la CEE La situation du marché a conduit le Gouvernement, dès son installation, à prendre des mesures visant à compléter le dispositif arrêté au mois de février, dans le cadre de la conférence agricole, afin notamment de sauvegarder le potentiel de production d'avenir que représentent les éleveurs ayant récemment investi et d'éviter les phénomènes d'exclusion que ne manque pas de générer une crise aussi durable. C'est ainsi qu'une procédure générale d'aide aux agriculteurs en difficulté est en cours d'élaboration dans le cadre de la politique nationale de solidarité décidée par le Gouvernement. En outre, celui-ci a demandé aux apporteurs de fonds de la caisse professionnelle Stabiporc d'abonder leurs financements à hauteur de 90 MF pour tenir compte de l'accroissement de la production et de la durée de la crise. Mais il est clair que ces mesures, nécessaires à court terme, n'apportent pas de remèdes aux problèmes fondamentaux du secteur et qu'il importe

de s'attaquer aux causes structurelles des difficultés du marché. Un premier pas a été fait en ce sens, au niveau de la production par le redéploiement des aides techniques, génétiques et sanitaires et la mise en œuvre d'une aide à la rénovation des bâtiments d'élevage porcin. Il demande à être poursuivi et étendu aux autres maillons de la filière. Tel est l'objet du travail de réflexion en cours avec les organisations professionnelles du secteur.

Données clés

Auteur : [M. Ayrault Jean-Marc](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2358

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1988, page 2492